

**Sujet :** [INTERNET] Méthanisation NATURALGIE

**Date :** 28/03/2022 20:42

**Pour :** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de méthanisation de l'entreprise NATURALGIE à Grandvelle et Perrenot et en tant qu'habitante de Thurey-Le-Mont je viens émettre les réserves suivantes et manifester mes interrogations sur le bien-fondé et la légitimité d'un tel projet qui semble avant tout servir des intérêts privés au détriment de l'intérêt collectif :

- ce procédé ne correspond pas une valorisation des déchets agricoles mais constitue une nouvelle demande de cultures dédiée à la production d'énergie **au détriment de cultures alimentaires ;**

**- les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des camions et tracteurs annulent, à eux seuls, le bilan carbone de cette unité de production de gaz.**

- ces déplacements pour alimenter le digestat dans les zones de lagunage et pour effectuer l'épandage traversent des communes **dont les routes ne sont pas adaptées à cette circulation** (routes étroites, ralentisseurs, carrefour dangereux...). Il est à constater une **absence totale de communication et d'information** auprès des habitants des villages concernés (découverte du projet par un panneau d'affichage du permis de construire, manque d'informations sur d'éventuelles nuisances inconnues à ce jour (nuisances environnementales, olfactives, visuelles...) mais aussi dans des communes, non concernées directement par des zones d'épandage, de lagunage ou par l'usine (comme Perrouse par exemple..) mais dont le trafic routier risque de s'intensifier devant l'école !

- mes réserves concernent également l'épandage du **digestat** : quelle en est sa composition ? Les digestats ont pour vocation le retour au sol en tant que fertilisant et à ce titre, comme tout autre fertilisant, ils peuvent engendrer des pollutions dans les cas de mauvaises pratiques et de fertilisations excessives (acidification, fuite d'azote, volatilisation etc....). Qui contrôlera le volume épandu sur quelle surface de terre ? Les évaluations agronomiques demeurent incomplètes à ce jour pour évaluer les intérêts liés à l'épandage de digestat sachant que cette utilisation nécessite une maîtrise du procédé, et que l'on peut douter d'une utilisation maîtrisée et contrôlée en pratique et dans le temps.

- comment expliquer que la **Commission départementale de Préservation des Espaces Naturels et Agricoles et Forestiers**, ayant une fine connaissance sur le sujet, a rendu par **2 fois des avis négatifs à l'unanimité....???**

- Nos communes n'ont absolument rien à gagner dans un tel projet ; il est inacceptable, de nos jours, que l'intérêt individuel élude encore les questions environnementales et prime encore sur l'intérêt général.

Ainsi, face à ce projet agro-industriel dont nous ne maîtrisons pas toutes les conséquences sur l'environnement, sur notre santé et notre sécurité, je vous fais part, Monsieur le Préfet, de ma

ferme opposition à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations,  
Cordialement,

Cécile COUSIN